

FAIRE ENTENDRE NOS VOIX GURE BOZAK ENTZUNARAZI HAR ENTÉNER LAS NOSTAS VOTZ



À Bayonne, des Maisons des habitants dans chaque quartier pour se retrouver, apprendre, débattre et agir ensemble.

À Bayonne, ville populaire de confluences, de cultures et de solidarités, la vie de tous les quartiers doit être une richesse et un héritage à développer. Dans un monde et une ville où le lien social se fragilise, où les inégalités se creusent, et où la participation citoyenne est déficiente, nous souhaitons affirmer une ambition : replacer l'humain, la connaissance, la solidarité et l'action collective au cœur de la vie locale, au plus près des habitant.e.s de toutes les générations dans chaque quartier.

Les citoyen.ne.s veulent prendre toute leur part pour décider, agir, transformer leur ville et leur vie. La participation citoyenne offre une réponse aux dysfonctionnements de notre système politique actuel, éloigné des préoccupations quotidiennes, et vise à redonner confiance dans l'action publique. Elle encourage un engagement actif et continu dans une démocratie permanente. Des lieux citoyens par quartier en seront le support privilégié, à côté de la vie associative.

La participation citoyenne s'appuie aussi sur des commissions extra municipales, au fonctionnement transparent, regroupant élu.e.s, services, associations, habitant.e.s, en premier lieu sur celle de la langue basque et sa double fonction de co-construction et d'évaluation de la politique linguistique.

Nos propositions :

a. Créer un archipel de maisons des habitants citoyennes, solidaires et d'éducation populaire, en s'appuyant sur les structures existantes.

Ces Maisons des habitants seront des lieux citoyens, ouverts, vivants et inclusifs où chacun pourra échanger, faire, apprendre créer et agir pour le bien individuel et commun. Chaque Maison sera unique, selon le quartier, son histoire, ses lieux de vie sociale, ses associations. Un service municipal dédié sera constitué et un budget alloué.

Elles seront des espaces ouverts et vivants, véritables « tiers lieux » par la diversité des activités développées. Inscrites dans la tradition participative et coopérative de Bayonne, elles permettront de structurer toutes les démarches de participation. Elles seront un point d'appui pour la vie associative et les activités culturelles ou sportives. Elles permettront, dans un deuxième temps de mettre en œuvre les nouveaux conseils de quartier et budgets participatifs. Elles pourront avoir à leur agenda tout ce qui concerne le « vivre et faire ensemble » :

- Assurer la pérennité et renforcer les maisons citoyennes actuellement existantes (MVCs, ESCM), tout en questionnant leur gouvernance.

- Repérer les lieux potentiels (notamment les bâtiments publics) pouvant servir de base à de nouvelles maisons dans les quartiers qui en sont dépourvus, en commençant par les besoins les plus urgents.
- Élaborer dans ces maisons, avec les habitants et leur conseil de quartier, des projets de quartier.
- Redéfinir un périmètre pertinent pour toutes ces maisons et le conseil de quartier relié.
- Les doter d'une charte de fonctionnement et d'une gouvernance démocratique.
- Faire fonction de guichet unique pour l'accès aux droits, en particulier pour les familles monoparentales. Accueillir des permanences municipales de proximité et notamment les médiateurs de la police municipale.
- Accueillir et appuyer les initiatives d'habitant.e.s.
- Créer des activités collectives et conviviales, des temps festifs,...
- Encourager les activités liées à l'économie sociale et solidaire (ESS), de tiers-lieux, comme des cafés associatifs, etc.

b. Refonder les conseils de quartier

Les CdQ, un outil pour une démocratie ascendante, permanente, de proximité, un lieu où tous les habitants peuvent faire entendre leur voix. Ils sont des espaces d'information, de dialogue et de concertation permanente entre les habitants et la municipalité. Ils sont un espace de dialogue entre les habitants d'un quartier. Ils sont un lieu de débats et de projets, notamment pour améliorer le cadre de vie et renforcer le lien social. Ils sont consultés par la municipalité sur tout projet ayant des implications dans le quartier. Ils sont associés à la décision, la mise en œuvre et l'évaluation des actions intéressant le quartier.

Ils remplissent ces fonctions en articulation étroite avec les lieux de vie citoyenne de chaque quartier.

- Redéfinir leur nombre et périmètre, en s'appuyant sur l'archipel des Maisons des habitants.
- Revoir la charte des CdQ pour élargir leurs missions, leur permettre de s'autosaisir.
- Ouvrir les séances à tous-tes les habitant.e.s du quartier.
- Les doter d'un budget de fonctionnement.

c. Mettre en œuvre un nouveau budget participatif

En lien avec les Maisons et Conseils de quartier, une nouvelle génération de budgets participatifs verra le jour. Ils s'appuieront sur les différents conseils de quartier et ne feront pas l'objet de concurrence entre projets de différents quartiers. Ce nouveau dispositif n'écartera pas non plus la possibilité de mettre en œuvre des projets nécessitant la mobilisation de crédits de fonctionnement, s'ils répondent à des priorités validées par les habitants.

- Dépôt des propositions d'habitants et d'associations à la Maison des habitants.
- Aide à la mise en forme et à la faisabilité.
- Débat et priorisation sur les propositions en conseil de quartier.

d. Faciliter le droit d'interpellation

Le droit d'interpellation permet à toute citoyenne ou tout citoyen d'interpeller les élu.e.s et élus pour mettre un sujet à leur agenda de manière directe. C'est une possibilité supplémentaire de s'investir dans la démocratie locale et dans la décision municipale. Les Maisons des habitants serviront de point d'appui pour mettre en œuvre ce droit.

Pour saisir la mairie sur un sujet qu'il juge prioritaire, un.e habitant.e pourra prendre l'initiative d'adresser une pétition à la municipalité. Le droit d'interpellation garantit une réponse formalisée à la demande par la municipalité. Selon le nombre de signatures de la pétition, il y a plusieurs niveaux de demandes, et de réponses, possibles, en ordre croissant :

- 1- Rencontre sur le quartier entre les habitants (au-delà des pétitionnaires) et les élu.e.s concerné.e.s
- 2- Constitution d'un atelier de travail sur le sujet
- 3- Débat au conseil de quartier, pour porter une question orale au conseil municipal
- 4- Inscription à l'ordre du jour du conseil municipal
- 5- Tenue d'une assemblée citoyenne (ville entière ou agglomération)
- 6- Organisation d'une votation citoyenne

e. Expérimenter des assemblées citoyennes

Des assemblées (ou conventions) citoyennes permettent de produire des mesures politiques à partir des problématiques identifiées par les habitant.e.s, les conseils de quartier ou les élu.e.s. Elles sont représentatives de la diversité des habitant.e.s de Bayonne sélectionné.e.s par tirage au sort. Leurs membres auront une formation sur le sujet retenu. Leurs discussions seront appuyées par des personnes externes : professionnels, chercheurs, associations, élu.e.s, etc

Ces assemblées citoyennes seront déployées pour permettre de produire des mesures politiques sur des sujets complexes ou clivants, en se rapprochant des démarches de co-décision avec les habitants.

Le résultat de ce travail devra ensuite être présenté au conseil municipal. Notre volonté sera de respecter le travail collectif afin de voter ces mesures au plus près des propositions effectuées par l'assemblée citoyenne.

- Organisation d'au moins une assemblée citoyenne au niveau de Bayonne.
- Voir la possibilité d'une assemblée citoyenne au niveau de la CAPB pour un « plan eau » transverse (qualité, irrigation, type d'agriculture...).

B. DÉVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

Bayonne peut s'enorgueillir d'une grande diversité associative qui promeut la rencontre, la convivialité, la transmission et le partage dans tous les aspects de la culture (arts, sport, artisanat, sciences, etc.) et qui est financièrement accessible.

A Bayonne comme ailleurs, les associations doivent faire face à de multiples coupes budgétaires, en particulier celles qui assurent des missions de service public dans le domaine de la solidarité. Les mises en cause des libertés associatives se développent. Or les associations, outre les emplois qu'elles portent, jouent un rôle essentiel pour « faire société », produire du lien social dans tous les domaines. En cela, elles constituent un rempart contre la montée des idées d'extrême-droite. Le monde associatif bayonnais est éclaté, sous pression clientéliste des élus.

Dans le monde associatif, les Penas, une spécificité bayonnaise, occupent une place à part. Elles sont autour de 70, engagées dans une charte avec la Ville depuis 2017. Elles jouent un rôle essentiel dans les Fêtes de Bayonne. Une partie bénéficie de locaux gratuits mis à disposition par la Ville. Au-delà, elles ont souvent une activité dans le champ des solidarités, du sport ou de l'animation culturelle. Leur potentiel est considérable. Une convention spécifique doit succéder à la charte pour favoriser l'élargissement de leurs activités.

- Implanter un Guichet'Asso, interlocuteur unique, à la Maison des associations : guichet unique, ligne directe, élu référent. Cogérer la maison des Associations en renforçant son rôle. Etablir une charte des engagements réciproques Associations / Municipalité
- Assurer des permanences dans les Maisons des habitants pour accompagner les associations et groupes d'habitants
- Faciliter l'accès aux salles et locaux pour les associations et étudier la possibilité d'une véritable Bourse du travail.
- Renforcer l'accessibilité des locaux associatifs pour que les personnes à mobilité réduite puissent y avoir accès
- Veiller à étendre l'activité associative à tous les quartiers, en coordination avec les Maisons des habitants, notamment dans les nouveaux quartiers du Prissé et du Sequé.
- Actualiser les modalités de subvention en cohérence avec les objectifs sociaux et environnementaux de la ville, en privilégiant les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Mettre en place des modalités transparentes d'évaluation.
- Renforcer la présence et l'usage des langues basque et gasconne dans la vie associative.
- Développer la vitalité du territoire en favorisant les interactions entre les cultures.
- Accompagner les Penas : Avec la co-construction d'une convention spécifique triennale afin que toutes participent pleinement à la vie de la ville. - Avec un.e élu.e et un.e membre du personnel communal référent.e.s pour le suivi des penas.